

ulle, Grand'rue 20.

enances **CAFÉ**

s 70 cent. la livre.

fr. 1.—, 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 c.

**TÉ**

emaine.

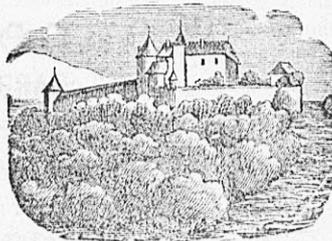
BIBLES

**UD, BULLE**

38 Grand'rue.



# LA GRUYÈRE



**ULIERS**

ck, aux prix étonnamment bas sui-

Fr. 6 —	au lieu de	Fr. 6 50
> 7 —		> 8 —
> 7 90		> 9 —
> 8 —		> 9 20
> 4 —		> 5 50
> 5 —		> 6 50
> 6 50		> 8 —
> 6 80		> 8 —
> 4 —		> 4 50
> 5 —		> 5 50
> 5 50		> 6 50
> 8 20		> 4 —
> 4 20		> 6 —
> 6 —		> 7 —

lieu de 2 fr. 80.

> 4 fr. 50.

lle *Fahrwangen* (Argovie).

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

> 6 mois, > 2 50

Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Organe de l'UNION DEMOCRATIQUE

Prix des annonces et réclames :

Annonces: Canton, 10 cent.

Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.

la ligne ou son espace.

Réclames: 30 cent. la ligne.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler*, à Bulle, Grand'rue 20; Fribourg, place de l'Hôtel de Ville, ou à ses succursales.

Paraissant le mercredi et le samedi.

**HORAIRE D'HIVER :** Bulle, dép. 5<sup>45</sup> 10<sup>40</sup> 2<sup>35</sup> 8<sup>25</sup> ← Bulle, arr. 7<sup>55</sup> 1<sup>27</sup> 4<sup>53</sup> 10<sup>40</sup>

BULLE, le 22 octobre 1897.

## UNE BOMBE

Une bombe vient de tomber entre les deux camps des rachatisés et des antirachatisés. Cette bombe a la forme d'une lettre par laquelle un consortium financier, composé des trois premiers établissements suisses de Genève, de Bâle et de Zurich, se charge de fournir les fonds nécessaires à l'entreprise du percement du Simplon. Cette lettre est parvenue à la direction du Jura-Simplon, laquelle en a aussitôt accusé réception. Nous donnons ci-après un extrait du premier de ces documents et le texte complet du second :

La compagnie contracterait un emprunt nominal de 75,000,000 de fr., capital et intérêts payables en argent suisse, avec hypothèque en premier rang sur la ligne actuelle de St-Gingolph à Brigue et sur son prolongement jusqu'à la frontière italienne, de même que sur la ligne Berne-Lucerne. Cet emprunt, à l'intérêt de 3 1/2 %, devrait être amorti dans le délai des concessions. Il serait pour une durée de 12 ans garanti contre toute conversion ou tout rachat.

Par les présentes, les établissements soussignés s'engagent, eux ou le groupe qui formeraient des établissements financiers suisses et étrangers, à prendre ferme sur cet emprunt un capital nominal de 60,000,000 de fr. au taux de 97,5 %. Cet engagement se répartit en parts égales entre les trois établissements soussignés, c'est-à-dire que chacun d'eux s'oblige pour un tiers, 20,000,000 de fr. au maximum.

Nos offres sont valables jusqu'au 15 avril prochain inclusivement. Mais il est bien entendu qu'elles seront nulles et non avenues si le rachat des chemins de fer voté par les Chambres fédérales devenait exécutoire. Il en serait de même s'il éclatait une guerre à laquelle se trouverait mêlée une puissance européenne.....

En terminant, nous vous informons qu'en cas où votre compagnie trouverait avantageux pour elle de se procurer une partie du capital nécessaire par l'émission d'actions or-

dinaires, nous serions disposés à examiner avec vous cette modification de notre programme.

La direction du Jura-Simplon a répondu en ces termes :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 courant, contenant votre offre et vos conditions de participation financière au percement du Simplon.

Notre direction a pris connaissance de cette offre, l'acceptant en ce qui la concerne, et la soumettra en temps voulu au conseil d'administration et par celui-ci à l'assemblée générale des actionnaires.

Veuillez agréer, etc. (Signé : ) RUCHONNET.

Cette chute inattendue a, bien entendu, provoqué dans la population les impressions les plus diverses, attendu que ce consortium, qui se baptise *l'Union financière* et a pris Genève pour siège, semble mettre pour condition *sine qua non* à son concours financier le rejet du rachat par le peuple. Cette condition se pose textuellement dans la lettre, ainsi qu'on vient de le voir.

Il va sans dire que les journaux hostiles au rachat se sont jetés avec enthousiasme sur cette manne céleste, comptant par là obtenir un complet revirement de l'opinion dans le canton de Vaud notamment, dont la majorité des représentants à Berne a, comme on le sait, souscrit au rachat.

Cependant, après réflexion et le sang-froid reconquis, les gens avisés se demandent un peu si la Finance, laquelle agit toujours plus volontiers par intérêt que par principe, abandonnera une si importante affaire si elle est bonne — et son offre suffit à laisser croire qu'elle l'est — par cela même que l'entreprise passerait des mains du Jura-Simplon dans celles de la Confédération.

En réalité, l'« Union financière », bien qu'elle ait aujourd'hui pris pour but de répandre l'idée que la Confédération n'offrirait pas à l'exécution d'une telle entreprise des garanties équivalentes à celles qu'elle

obtiendrait de la compagnie Jura-Simplon, changerait à coup sûr de tactique après le vote populaire.

C'est maintenant à la Confédération à se mettre en mesure de fournir ces garanties et, alors, toute cette manœuvre deviendra une fausse manœuvre.

Le peuple avisé doit déjà se demander pourquoi l'exploitation des chemins de fer que ces messieurs de la Finance déclarent désastreuse pour la Confédération deviendrait bonne précisément lorsqu'ils pourraient la garder pour eux.

Aussi, le *Genevois* nous paraît-il toucher juste en concluant par ces lignes : « Nous avons peine à croire qu'au cas où le rachat serait voté, la Finance suisse retire ses offres. Les garanties financières n'en seraient nullement diminuées, au contraire, et il y a des devoirs supérieurs auxquels des hommes en situation qui ont le sentiment de leur responsabilité consentent difficilement à se soustraire. »

## Derniers échos des Chambres.

En temps voulu, nous avons parlé de certaine algarade survenue au Conseil national entre M. Brosi et M. Théraulaz à propos de la politique intérieure du canton de Fribourg. Pour mettre nos lecteurs au fait sur l'importance de ce dialogue, nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'article suivant du *Confédéré*, avec toutes les constatations que cet incident suggère à notre confrère :

« La *Liberté* a fait grand étalage d'une réponse qu'au cours de la discussion sur le rachat des chemins de fer M. le conseiller national Théraulaz aurait faite à une attaque de M. Brosi, conseiller national de Soleure, sur les droits constitutionnels des citoyens dans le canton de Fribourg. Il va de soi que

qu'un de l'hôtel de Sairmeuse près d'un de nos témoins...

Il s'arrêta, les sourcils froncés, la pupille dilatée, immobile, en arrêt...

Il découvrait parmi toutes les circonstances de son enquête une circonstance qui s'ajustait à ses desseins.

Il revoyait par la pensée Mme Milner, la propriétaire de l'hôtel de Mariembourg, dans l'attitude qu'elle avait la première fois qu'il l'avait aperçue.

Oui, il la revoyait, hissée sur une chaise, le visage à hauteur d'une cage couverte d'un grand morceau de lustrine noire, répétant avec acharnement trois ou quatre mots d'allemand à un sanzonnet, qui s'obstinait à crier : « Camille!... où est Camille? »

Evidemment, reprit tout haut Lecoq, si Mme Milner, qui est Allemande et qui a un accent allemand des plus prononcés, eût élevé cet oiseau, il eût parlé l'allemand ou il eût eu tout au moins l'accent de sa maîtresse... Donc il lui avait été donné depuis peu de temps... par qui?

Le père Absinthe commençait à s'impatienter.

Sérieusement, fit-il, que dites-vous?

Je dis que si quelq'un, homme ou femme, à l'hôtel de Sairmeuse, porte le nom de Camille, je tiens ma preuve matérielle... Allons, papa, en route...

Et sans un mot d'explication, il entraîna son compagnon au pas de course.

Arrivé rue de Grenelle-Saint-Germain, Lecoq s'arrêta court devant un commissionnaire adossé à la boutique d'un marchand de vins.

Mon ami, lui dit-il, vous allez vous rendre à l'hôtel de Sairmeuse, vous demanderez Camille, et vous lui direz que son oncle l'attend ici...

Mais, monsieur... Comment, vous n'êtes pas encore parti!

Le commissionnaire s'éloigna. Lecoq avait arrangé sa phrase de telle sorte qu'elle s'appliquait indifféremment à un homme ou à une femme.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 137

## MONSIEUR LECOQ

PAR ÉMILE GABORIAU

Épilogue.

LE PREMIER SUCCÈS

Libre, dans son hôtel, au milieu de ses gens, rentré en possession de sa personnalité, le duc de Sairmeuse s'était écrit avec l'accent du triomphe :

— Nous avons joué Lecoq!

En cela il avait raison.

Mais il se croyait à tout jamais hors des atteintes de ce limier au flair subtil, et, en cela, il avait tort.

Le jeune policier n'était pas d'un tempérament à digérer, les bras croisés, l'humiliation d'une défaite.

Déjà, lorsqu'il était entré chez le père Tabaret, il commençait à revenir du premier saisissement. Quand il quitta cet investigateur de tant d'expérience, il avait tout son courage, le plein exercice de ses facultés, et il se sentait une énergie à soulever le monde.

— Eh bien!... bonhomme, disait-il au père Absinthe, qui trottnait à ses côtés, vous avez entendu M. Tabaret, notre maître à tous? J'étais dans le vrai.

Mais le vieux policier n'avait point d'enthousiasme.

— Oui, vous aviez raison! répondit-il d'un ton piteux.

— Qu'est-ce qui nous a perdus? Trois fausses manœuvres. Eh bien! je saurai changer en victoire notre échec d'aujourd'hui.

— Ah!... vous en êtes bien capable... si on ne nous met pas à pied.

Cette réflexion chagrine rappela brusquement Lecoq au juste sentiment de la situation présente.

Elle n'était pas brillante, mais elle n'était pas non plus si compromise que le disait le père Absinthe.

Qu'était-il arrivé, en résumé?

Ils avaient laissé un prévenu leur glisser entre les doigts... c'était fâcheux; mais ils avaient empoigné et ils ramenaient un malfaiteur des plus dangereux, Joseph Couturier... il y avait compensation.

Cependant, si Lecoq ne voyait pas de mise à pied à craindre, il tremblait qu'on ne lui refusât les moyens de suivre cette affaire de la *Poivrière*.

Que lui répondrait-on, quand il affirmerait que Mai et le duc de Sairmeuse ne faisaient qu'un?

On hausserait les épaules, sans doute, et on lui rirait au nez.

Cependant, pensait-il, M. Segmuller, le juge d'instruction, me comprendra, lui. Mais osera-t-il, sur de simples présomptions, aller de l'avant?

C'était bien peu probable, et Lecoq ne le comprenait que trop.

— On pourrait, continuait-il, imaginer un prétexte pour une descente de justice à l'hôtel de Sairmeuse, on demanderait le duc, il serait obligé de se montrer, et en lui on reconnaîtrait Mai.

Il resta un moment sur cette idée, puis tout à coup :

— Mauvais moyen! reprit-il, maladroit, pitoyable!... Ce n'est pas deux lapins tels que ce duc et son complice qu'on prend sans vert. Il est impossible qu'ils n'aient pas prévu une visite domiciliaire et préparé une comédie de leur façon. Ne us y serions pour nos frais.

Il avait fini par parler à demi-voix, et la curiosité ardaît le père Absinthe.

— Pardon, fit-il, je ne comprends pas bien...

— Inutile, papa!... Donc, il est clair qu'il nous faudrait un commencement de preuve matérielle... Oh!... peu de chose : la preuve, seulement, d'une démarche faite par quel-

nisserie égarée.

se, manteau rouge et blanc, s'est

is ven lredi soir. La ramener on

ropriétaire, M. Louis Connoz, asses-

our-de-Trême, qui récompensera.

**ISCOMES**

garnis, d'excellente qua-

emise de 50 pour cent aux reven-

dition prompte et soignée.

à :

**BESSNER FRÈRES,**

Fribourg.



mi s Lenz, l'imprimeur-éditeur.

L'honnête journal n'a publié que la réponse de M. Théraulaz et non les paroles de M. Brosi.

Maintenant que nous avons sous les yeux le Bulletin sténographique des Chambres, il est bon pour l'éducation de nos lecteurs de leur soumettre les paroles des deux orateurs.

Répondant à M. Decurtins qui avait parlé de la centralisation en France et qui tonnait contre la centralisation en Suisse, M. Brosi s'est exprimé comme suit :

« Je suis surpris que M. Decurtins, quand il veut parler de cette centralisation toute-puissante, nous cite l'exemple de la France et aille ainsi chercher ses preuves au loin. Pourquoi M. Decurtins ne nous parle-t-il pas du canton de Fribourg? Le canton de Fribourg est voisin de Berne; qu'il aille donc voir là comment on applique les droits populaires et comment on respecte les libertés communales! De cela M. Decurtins a soin de ne pas parler.

> Dans le canton de Fribourg, il n'y a pas de droits accordés au peuple que celui de choisir de 5 en 5 ans son Grand Conseil et c'est tout. Là, pas de referendum, ni obligatoire, ni facultatif. Il y a si peu de libertés communales que jusqu'à peu de temps le gouvernement nommait lui-même les syndics.

> Pourquoi ne pas signaler de pareils dangers et ne pas se demander comment de pareilles choses se passent encore en Suisse? C'est que M. Decurtins aurait dû s'en prendre à ses bons amis de Fribourg et leur faire d'amers reproches.

> On cache donc soigneusement ce que permettent les coreligionnaires politiques en Suisse et l'on vient nous demander à nous, sur le terrain fédéral, des choses que ces bons ultramontains se gardent bien d'introduire chez eux. — Il en est de même absolument avec la Proportionnelle; là on nous dit: donnez-nous la Proportionnelle pour représenter au parlement tous les éléments, mais ceux qui réclament cela ici n'en veulent pas chez eux dans leurs cantons. Ils requièrent donc de nous des choses qu'eux-mêmes se refusent de faire. On peut dès lors douter de la sincérité d'une pareille politique! »

A cela M. Théraulaz a répondu par les paroles suivantes :

« Quelques mots seulement pour témoigner mon étonnement de l'incursion que M. Brosi a cru devoir faire dans la politique fribourgeoise à propos de chemins de fer. Rien ne légitime ce procédé contre lequel je me permets de protester.

> D'une manière générale, la politique de Fribourg est conforme, supérieure même, à celle qui est exigée par la Constitution fédérale. En matière de chemins de fer, notre canton est sur le même pied que beaucoup d'autres en Suisse.

> Le canton de Fribourg n'a rien à envier à personne et je rappelle qu'il y a quelques 40 ans il a été à la tête de ce que l'on a appelé la politique des chemins de fer. Les chemins de fer, le canton de Fribourg les a payés 43 millions, mais il n'a rien demandé, ni à la Confédération, ni à personne, à une époque où la Confédération se tenait prudemment à l'écart de toute politique ferrugineuse. Voilà ce que j'avais à répondre à M. Brosi. »

Les deux policiers étaient entrés chez le marchand de vin, et le père Absinthe avait eu bien juste le temps d'avaler un petit verre, quand le commissionnaire reparut.

— Monsieur, dit-il, je n'ai pas pu parler à Mlle Camille...

— Bon!... pensa Lecoq, c'est une femme de chambre.

— L'hôtel est sans dessus dessous, vu que Mme la duchesse est déçédée de mort subite ce matin.

— Ah!... le gredin!... s'écria le jeune policier.

Et, se maîtrisant, il ajouta mentalement :

— Il aura assassiné sa femme en rentrant... mais il est pincé. Maintenant j'obtiens l'autorisation de continuer mes recherches.

Moins de vingt minutes après, il arrivait au Palais de justice.

Faut-il le dire? M. Segmüller ne parut pas démesurément surpris de la surprenante révélation de Lecoq. Cependant il écoutait avec une visible hésitation l'ingénieuse déduction du jeune policier; ce fut la circonstance du sansonnet qui le décida.

— Peut-être avez-vous deviné juste, mon cher Lecoq, dit-il, et même là, franchement, votre opinion est la mienne... Mais la justice, en une circonstance si délicate, ne peut marcher qu'à coup sûr... C'est à la police, c'est à vous de rechercher, de réunir des preuves tellement accablantes que le duc de Salmemuse ne puisse avoir seulement l'idée de nier...

— Eh! monsieur, mes chefs ne me permettront pas...

— Ils vous donneront toutes les permissions possibles, mon ami, quand je leur aurai parlé.

Il y avait quelque courage de la part de M. Segmüller à agir ainsi. On avait tant ri, au Palais, on s'était tellement égayé de cette histoire de soi-disant grand seigneur déguisé en pitre, que beaucoup eussent sacrifié leur conviction à la peur du ridicule.

— Et quand parlerez-vous, monsieur, demanda timidement Lecoq.

— A l'instant même.

(La fin au prochain numéro.)

« Tel est, poursuit le *Confédéré*, le texte du Bulletin sténographique.

Or, il est facile de constater pour tout homme impartial que M. Théraulaz a répondu à côté de la question et qu'il a été en dessous de toute critique. Il n'a pu dire un mot au sujet des droits populaires, il a eu la bouche close et tout ce qu'il a su sortir, c'est la vieille rengaine des 43 millions.

M. Brosi aurait pu répliquer à M. Théraulaz que l'affaire de la ligne d'Oron n'était pas la question de centralisation et des droits du peuple et que du reste c'est le peuple fribourgeois, et parmi ce peuple en bonne partie les radicaux et les libéraux, et non le gouvernement de M. Théraulaz qui a payé les 43 millions. Cette politique fribourgeoise des chemins de fer était l'œuvre de M. Julien Schaller et M. Théraulaz n'avait pas à s'en faire une gloire.

Nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte même de cet incident et non pas de ne parler, comme la *Liberté*, que du maigre discours de M. Théraulaz.

A chacun de juger. »

Les élections de Genève.

Le dimanche 14 novembre, le peuple de Genève procédera au renouvellement de son Conseil d'Etat.

Depuis 1889, les conservateurs étaient parvenus à s'emparer du pouvoir par une habile manœuvre qui avait consisté à diviser le camp radical en ameutant par les plus effrontées calomnies les sectaires-cartélistes contre les radicaux-libéraux, notamment contre M. Gavard, alors pilote de la nacelle gouvernementale. Cette tactique leur réussit d'autant plus que ces piédistes avaient réussi en même temps à tromper par des promesses le parti catholique romain. Mais, en dépit de l'habileté de son chef M. Ador, le parti du pouvoir a reçu, il y a un an, un coup formidable et d'ailleurs mérité, en relevant par trop bruyamment qu'il manquait à M. Gavard une légère pincée de voix pour avoir la majorité absolue dans son élection au Conseil des Etats. Une seconde épreuve dut avoir lieu qui fut un véritable triomphe, M. Gavard, tombé sept ans auparavant du pouvoir sous le poids des plus viles calomnies, obtenait du même peuple la plus belle majorité qu'un homme eût encore pu réaliser à Genève dans une lutte de parti. Ce fut le signal de la débandade. Les conservateurs du Conseil d'Etat ont commencé, dès longtemps, à annoncer leur retraite, avec MM. Dunand et Boissonnas pour avant-garde. M. Ador, l'âme du pouvoir actuel, quitta Genève pour aller remplir à Paris les agréables fonctions de commissaire général suisse à l'Exposition universelle de 1900, et, enfin, M. Eugène Richard, le plus libéral de tous ces conservateurs, fait annoncer depuis deux jours qu'il décline toute candidature.

En ce cas, il ne resterait en candidature possible, de tout ce grand parti, dont l'œuvre est tant vantée par le *Journal de Genève*, que M. Alphonse Patru, lequel n'a d'ailleurs cessé de se déclarer radical indépendant, même aux heures où il luttait avec le plus grand zèle pour le compte des conservateurs.

Le Conseil d'Etat expirant renferme encore dans sa minorité deux radicaux-libéraux, MM. Moïse Vautier et Didier.

Cette situation fait la part belle à nos amis radicaux-libéraux de Genève, bien que, sans nul doute, ils préfèrent vaincre avec quelque péril pour ne pas triompher sans gloire.

CONFÉDÉRATION SUISSE

*Tir fédéral.* — Le comité d'organisation du tir fédéral de 1898 s'est rendu mardi sur l'emplacement du tir et de la fête. Il a constaté qu'une foule considérable pourrait aisément s'y mouvoir. Le stand aura une longueur de 280 mètres. Dans la séance qui a suivi, le comité a adopté à l'unanimité la proposition de la commission des fêtes de n'avoir recours pour la musique qu'à des sociétés suisses. Celle de Neuchâtel fonctionneront pour le service de réception. Le projet de gobelets du tir a été approuvé. Il en sera fait une commande de 500 exemplaires.

*Chemins de fer.* — Les recettes du Jura Simplon, en septembre 1897, se sont élevées à 3,000,121 fr. contre 3,254,107 fr. en septembre 1896; les dépenses à 1,457,000 fr. contre 1,539,160 fr. en septembre

1896. Les recettes des 9 premiers mois de l'année s'élèvent à 34,609,528 fr., soit 412,358 fr. de plus que dans la même période de 1896 et les dépenses se sont élevées à 12,905,823 fr., soit 438,957 fr. de plus que pour les 9 premiers mois de 1896.

Le total des recettes nettes à fin septembre est de 11,703,704 fr. ou 26,598 fr. de moins que pour la même période de 1896.

— Les recettes du chemin de fer du lac de Thoun, en septembre dernier, se sont élevées à 59,620 francs, soit 39,740 fr. de plus qu'en septembre 1896. Les recettes totales pour les neuf premiers mois de l'année sont de 431,580 fr., soit 151,151 fr. de plus que pour la période correspondante de 1896.

*Zurich.* — Le tribunal de district a déclaré la la compagnie de chemin de fer du Nord-Est responsable pour le non-transport de viande et de bétail pendant la dernière grève, et l'a condamnée à payer l'indemnité demandée de 247 fr.

Le cas de force majeure n'a pas été admis par le tribunal.

*Berne.* — On écrit de Brienz, en date du 19 octobre :

« Un violent coup de fœhn a emporté une fillette qui passait le pont du Trachtbach et l'a précipitée dans le ruisseau. Celui-ci n'ayant que peu d'eau, on a pu sauver l'enfant, qui est toutefois grièvement blessée. »

*Lucerne.* — Deux cents ouvriers maçons, attendus du Tyrol, ne sont pas arrivés; il est probable que les chefs ouvriers ont annoncé la grève aussi à l'étranger.

On ne signale pas jusqu'ici de nouveaux troubles. La moitié des ouvriers italiens sont encore à Lucerne.

*Zoug.* — Un mouvement référendaire est organisé par les conservateurs de la campagne contre la nouvelle loi sur les constructions.

*Bâle.* — Samedi dernier, dans la soirée, un vieillard de Muttentz, district d'Arlesheim, se sentant indisposé, voulut boire un verre de kirsch. Malheureusement, il se trompa dans l'obscurité et prit à la place du flacon de liqueur une bouteille d'acide sulfurique. Le pauvre homme absorba quelques gouttes de l'acide et quelques heures plus tard il rendait le dernier soupir, malgré les soins empressés qui lui furent prodigués.

*Schaffhouse.* — D'après la sentence du tribunal d'arbitrage, la ville de Schaffhouse aura à payer à la compagnie pour l'éclairage de la ville une somme de 698,425 fr. La compagnie du gaz avait demandé 923,000 fr., le conseil municipal lui avait offert une première fois 688,000 fr.

*Neuchâtel.* — L'Allemand Hug, qui s'était évadé il y a quelques jours du pénitencier de Neuchâtel, a été repris à Granges (Soleure) dimanche, au moment où il commettait un vol avec effraction.

ÉTRANGER

*Italie.* — Deux malfaiteurs, après avoir dévalisé un jeune Suisse, nommé Charles Hissmann, l'ont jeté à la mer près du chemin de fer de Pompéi. Les dernières nouvelles disent que Hissmann est parvenu à se sauver par miracle.

*Espagne.* — Dans les cercles politiques, on suppose que les ministres des affaires étrangères et de la guerre sont en désaccord avec M. Sagasta et le ministre des colonies au sujet de l'attitude de l'Espagne à l'égard des Etats-Unis.

— Le *Heraldo* annonce que M. Canalejas est parti de New York pour étudier le problème de Cuba.

*Serbie.* — Le roi a accepté la démission du cabinet et l'a chargé de continuer à diriger les affaires jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

*Russie.* — Mardi soir, une source de naphte du faubourg de Romany, à Bakou, a pris feu. L'incendie s'est rapidement étendu aux sources voisines, et en peu d'instants toute la vallée de Romany offrait l'aspect d'une mer de flammes. Quatre sources et vingt-trois puits sont en feu. Plusieurs maisons d'habitation et magasins sont déjà détruits. Le feu n'a pas encore pu être maîtrisé. Les dommages sont énormes. Jusqu'ici, on ne signale pas d'accident de personnes.

**Emprunt à Bourg.** — Vendicerie d'Etat le 82 primes du canton

Les séries suivies	97	241	44
	1052	1456	188
	2225	2557	264
	3827	3829	397
	5233	5296	540
	6651	6750	693
	7761	7935	

Le tirage des prochain avec les 1 de 4000 fr., 1 de 75, 45 à 50, et 2

**Funiculaire** Neuveville-Saint-actionnaires que funiculaire n'ont provient du fait de la partie mécanique. L'approbation de tail a subi des récess et poussés vira. Le conseil de virer le funiculaire mois du printemps

**Auguste G.** M. Auguste Genou l'âge de 52 ans, des frères Genou

Auguste Genou Collège de Fribourg de droit, s'était n'était pas fait. Banque à Châte parti pour la rémourir dans la frères Genou d

Nos lecteurs Genou qui salu de sa visite au B discours.

C'était un bon lent citoyen, dit

**Accident** petite fille de de parait le repas c où s'écoula l'e pas tout d'abord trouva, elle était

**Bulletin s.** Symptomatique : I à Sâles (Gruyère) la Singine. Morve et farce (Broye).

Rouget et pnc Rueyres-Treyfay Sugiez (Lac); abattues.

Mises



des misères à l'A garni.

Le lendemain, centaine de numé

la dernière coupe

Rendez-vous de

tes, à 9 heures, sa

Vuadens, le 21

On

une jeune fille vir dans un maga

Adresser les c

Haasenstein & V

CANTON DE FRIBOURG

**Emprunt à primes du canton de Fribourg.** — Vendredi matin a eu lieu à la Trésorerie d'Etat le 82<sup>me</sup> tirage des séries de l'emprunt à primes du canton de Fribourg.

Les séries suivantes sont sorties :

97	241	448	479	714	906	910	953
1052	1456	1882	1937	1997	2039	2104	2176
2225	2557	2641	2833	2847	2942	3292	3518
3827	3829	3975	4309	4719	4843	4884	5122
5233	5296	5408	5784	5797	5809	6481	6569
6651	6750	6932	6966	7383	7592	7738	7740
7761	7935						

Le tirage des numéros aura lieu le 15 novembre prochain avec les primes suivantes, 1 de 32,000 fr., 1 de 4000 fr., 1 de 1000 fr., 6 à 250, 16 à 125, 30 à 75, 45 à 50, et 2400 à 23 fr.

**Funiculaire.** — La Société du funiculaire Neuveville-Saint-Pierre, à Fribourg, informe MM. les actionnaires que si les travaux d'établissement du funiculaire n'ont pas encore pu être commencés, cela provient du fait que les plans définitifs des ponts et de la partie mécanique ne sont pas encore terminés. L'approbation de certaines questions et plans de détail a subi des retards. Les travaux seront commencés et poussés vivement dès que la saison le permettra. Le conseil d'administration espère pouvoir ouvrir le funiculaire à l'exploitation dès les premiers mois du printemps prochain.

**Auguste Genoud.** — On annonce la mort de M. Auguste Genoud, de Châtel-St-Denis, décédé à l'âge de 52 ans, au Baradero, à la maison-métairie des frères Genoud.

Auguste Genoud avait fait toutes ses études au Collège de Fribourg et, après avoir suivi des cours de droit, s'était mis dans le commerce pour lequel il n'était pas fait. Il fut quelque temps agent de la Banque à Châtel, puis, après quelques revers, était parti pour la république Argentine où il vient de mourir dans la force de l'âge. Il occupait chez les frères Genoud un poste de comptable-correspondant.

Nos lecteurs se rappelleront que ce fut Auguste Genoud qui salua le ministre de Suisse, M. Rodé, lors de sa visite au Baradero et qui prononça le principal discours.

C'était un bon cœur, un homme droit et un excellent citoyen, dit le *Confédéré*.

**Accident tragique.** — A Jentes (Lac), une petite fille de deux ans s'éloigna de sa mère qui préparait le repas de midi et alla tomber dans une fosse où s'écoulait l'eau d'une fontaine. On ne s'aperçut pas tout d'abord de sa disparition, et quand on la retrouva, elle était déjà morte.

**Bulletin sanitaire du bétail.** — *Charbon symptomatique* : 4 bêtes ont péri dans le canton dont 1 à Sâles (Gruyère), 1 à Semsales (Veveyse) et 2 dans la Singine.

*Morve et farcin* : 1 cheval contaminé à Aumont (Broye).

*Rouget et pneumo-entérite du porc* : 2 b. périés à Rueyres-Treyfayes; 2 suspectes à Attalens et 2 à Sugiez (Lac); à Ponthaux (Sarine), 11 périés ou abattues.

GRUYÈRE

**Notre ami l'Ami.** — *L'Ami du peuple* d'hier adresse à M. Courthion quelques lignes qui lui sont vraiment allées au cœur. Tout en prenant pour des grossièretés ce qui n'est que la forme plus ou moins énergique de la manière de voir de tous ceux qu'énerve la politique de parti-pris de nos représentants à Berne, le cher *Ami* déplore que M. Courthion ne cherche pas, pour le cas où il quitterait ce pays, à laisser les meilleurs souvenirs de lui à l'*Ami du peuple*. Ce cher confrère!

Chimère, qui l'eût dit! Rodrigue, qui l'eût cru?

VARIÉTÉS

**L'acide lactique et l'acidimètre.** — Le lait est un mélange intime d'eau, de sucre, de beurre, de sels minéraux et de caséine.

Cette dernière substance donne son opacité et sa blancheur caractéristiques au lait. Elle a la propriété de se précipiter sous l'action de la présure (fabrication des fromages) ou sous l'influence des acides (altération spontanée du lait).

Or, les microbes se nourrissent aux dépens du sucre du lait, en font un acide, l'acide lactique, qui peut, à un certain moment, lorsqu'il s'en trouve assez de formé, précipiter la caséine, c'est-à-dire faire cailler le lait.

Il existe depuis quatre ans un petit appareil qui a pour but de rendre compte, précisément, du travail destructeur des microbes et donner exactement le degré d'altération du lait. Cet appareil se nomme acidimètre.

Beaucoup de laiteries le possèdent déjà et l'emploient aussi bien pour la vérification des laits que pour suivre la maturation de la crème.

Dans quelques-uns de nos cantons, les fromagers intelligents s'en servent pour la fabrication du gruyère, qu'ils peuvent ainsi bien mieux conduire. Contrôle de l'acidité du lait avant le chauffage et la mise en présure, contrôle de l'acidité de la présure, de l'aisé, etc., etc., tels sont les services qu'ils retirent de ce petit appareil.

L'acidimètre est basé sur l'emploi de deux produits chimiques, la phénolphtaléine et la soude titrée. Le premier sert à indiquer le moment précis où le second a été ajouté en quantité suffisante au lait pour neutraliser l'acidité de celui-ci. En effet, il ne change pas la teinte naturelle de ce liquide; mais dès qu'on ajoute un léger excès de soude, la présence de quelques gouttes de phénolphtaléine dans le lait fait que celui-ci se colore subitement en rose pâle, puis en rouge et même en rouge violacé très intense si l'on continue la soude.

Pour se rendre compte du degré d'acidité d'un lait, on en prend dix centimètres cubes. On y ajoute cinq gouttes de phénolphtaléine et on y laisse tomber la soude titrée contenue dans une burette graduée.

Au moment où la teinte du lait est rose chair, après agitation, on arrête là l'opération et le nombre de divisions de soutes ajoutées donne exactement le degré d'acidité.

Les bons laits ont de 18 à 20°, les laits malades ou encore additionnés d'eau ont 14-16° ou même moins; enfin, les laits malpropres, mauvais, en voie d'altération, ont 21-22° au plus.

Les vaches qui viennent de vêler donnent du lait à

très forte acidité; le colostrum à 45-50°, puis, peu à peu, l'acidité tombe et est devenue très voisine de 20° au bout de douze à quatorze jours.

Les laits qui ont plus de 27-28° tournent ou coagulent quand on les fait bouillir; à la température ordinaire, les laits caillent d'eux-mêmes entre 70 et 80° d'acidité.

Ce degré d'acidité représente également le nombre de grammes d'acide lactique par litre de lait. 20° signifie que l'acidité équivaut à deux grammes d'acide lactique par litre.

En somme, le développement de l'acidité du lait, qu'on peut ponctuellement suivre par l'acidimètre, donne exactement la mesure de l'altération du liquide.

La marche de l'acidification s'accélérait avec le temps, tout lait qui, douze heures après la traite, a augmenté de plus de 3 ne pourra plus se conserver un temps suffisant pour être utilisé dans le ménage.

Cette altération est d'abord lente, puis, à mesure que les infiniment petits vont davantage se multiplier, elle s'accélère de plus en plus jusqu'à la précipitation de la caséine ou la coagulation du lait.

On peut affirmer que tout lait dont l'acidité s'est accrue de plus de 4° n'est plus dans les conditions voulues pour être conservé et ne constitue qu'un produit médiocre pour la fabrication des divers dérivés du lait.

(Bulletin suisse.)

**La réclame en Amérique.** — Chacun connaît le parti que savent tirer des journaux les commerçants américains. Personne mieux que l'industriel du nouveau monde ne sait user de la réclame. Il est vrai que celle-ci n'est pas précisément gratuite; un petit aperçu des tarifs de ce genre le fera voir immédiatement :

La *Tribune* de Chicago se fait payer pour une annonce sur une colonne pendant une année une somme de 130,000 fr. Le *New York Herald* demande pour une semblable 182,000 fr. et pour les réclames 315,000 fr. La *New-York Tribune* y va plus court : son prix le plus bas est de 106,000 fr. C'est à rendre rêveur. Eh bien! malgré ces prix incroyables, les journaux américains sont toujours surbondés d'annonces, qui les obligent à s'adjoindre de nombreux suppléments.

Un journal quotidien de New-York occupe 10 à 12 rédacteurs payés de 500 à 750 fr. par semaine. Le rédacteur du *Journal du commerce* est payé 105,000 francs par an, celui du *Sun* 78,000 fr. et ceux du *Century Magazine* chacun 65,000 fr. Tel journal dépense pour ses télégrammes d'Europe 10,000 fr. par semaine et autant pour sa réclame personnelle.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHION.

On peut vivement conseiller

aux personnes qui ont employé des préparations ferrugineuses contre les pâles couleurs, sans obtenir le résultat désiré, une cure régulière de véritable Cognac Golliez ferrugineux; depuis 22 ans, cet excellent produit s'est montré supérieur contre l'anémie, la faiblesse, les maux de cœur, aussi a-t-il été seul primé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles dans toutes les dernières expositions.

Plus de 20,000 attestations en 22 ans. — En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies.

Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat.

Les demandes d'abonnement de l'*ÉTRANGER* ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Mises de bois.



Vendredi 29 octobre courant, la commune de Vuadens vendra en mises publiques, dans ses forêts, les bois, en partie de grande dimension, abattus par le vent.

Rendez-vous des miseurs à l'Adrey, à 9 heures, avec sac garni.

Le lendemain, samedi 30, on vendra une centaine de numéros à la Bindaz, attendant à la dernière coupe.

Rendez-vous des miseurs au chalet des Portes, à 9 heures, sans sac garni.

Vuadens, le 21 octobre 1897.

Le Secrétariat communal.

On demande

une jeune fille active et sérieuse pour servir dans un magasin et aider au ménage. Adresser les offres par écrit à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, sous H1594B.

Scierie et boulangerie à vendre.

Le mercredi 27 octobre courant, dès 2 heures après midi, à l'auberge de la Croix-Blanche, La Roche, l'Office des poursuites de la Gruyère exposera en vente, par voie de mises publiques, la grande scierie dite « au Zible » et ses dépendances, à La Roche, appartenant à M. Jacques Théraulaz et comprenant maison d'habitation avec de beaux appartements, boulangerie, four, grange, écurie, jardin, une vaste place, fontaine intarissable, une pose et demie d'excellent terrain, le tout attenant, en très bon état et au bord de la route cantonale. Clientèle assurée.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de l'Office.

Bulle, le 11 octobre 1897.

L'Office des poursuites de la Gruyère.

Dimanche 24 octobre 1897, à 8 heures du soir :

Soirée familière

AUX HALLES Invitation cordiale.

LE GRUTLI

Mises publiques.

Jeu 28 octobre courant, dès les 2 h. après midi, à la salle du Tribunal, au château de Bulle, il sera vendu aux enchères publiques un revers du capital de 2707 fr. 85, faisant en faveur de la masse en faillite de Jos. Risse, affectant les art. 999, 265, 266, 1448 et 1449 de La Roche.

Office des faillites.

Avis important.

Les militaires qui ont fait leur tir obligatoire au stand de Bulle sont invités à retirer leurs livrets de service chez le soussigné :

Dimanche 24 octobre et 7 novembre, dès 10 1/2 heures du matin à midi.

Les livrets non retirés à cette dernière date seront expédiés aux intéressés à leurs risques et à leurs frais.

L. PASQUIER

Broche en argent.

On a perdu hier en ville une broche en argent « Tir fédéral de Berne ».

La rapporter contre bonne récompense au bureau de l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Vente de lait.

La Société de fromagerie des Monts de Riaz offre à vendre son lait pour l'année 1898. Adresser les soumissions à François MAGNIN, président de la Société, jusqu'au 26 octobre.

Un jeune homme

cherche une place pour soigner du bétail. Entrée de suite. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Il vient d'arriver du



en flacons depuis 50 cent., ainsi que des Postages à la minute.

Les flacons d'origine de 50 c. sont remplis à nouveau pour 35 c., ceux de 90 c. pour 60 c. et ceux de 1 fr. 50 pour 90 c.

J. Stolz, pâtisserie et épicerie, Tour-de-Trême.

A VENDRE

Un piano en bon état. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstain & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

# F. Jelmoli, s. p. a., Zurich. Toutes les nouveautés de la saison.

Fondée 1833.

**Dépôt de fabrication** en étoffes pour dames, messieurs et garçons, toileries coton et fil, impressions et couvertures.

— De quels articles désirez-vous les échantillons franco? — Gravures coloriées gratis.

Vente directe à tout le monde aux prix de gros.

— **Cheviots** en couleur et noir, pure laine, double larg., le mètre 1 fr. —  
Lainages n° 6 p<sup>r</sup> dames, env. 3000 différents dessins, le mètre de fr. 7.75 à 75 c.  
Lainages noirs p<sup>r</sup> dames, env. 1000 différents dessins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c.  
Draperie hommes et garçons, env. 1500 diff. dessins, le mètre de fr. 16.50 à 80 c.  
Toiles coton, écru et blanc, toutes les qual. et larg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c.  
Limoges, fleurettes, vichy, oxford, flanelles prima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c.  
Toiles pur fil bernoises et autres, toutes les largeurs, le mètre de fr. 9.30 à 55 c.  
Nappages pur fil, essuie-mains et torchons pur fil, le mètre de fr. 5.— à 40 c.  
Couvertures pure laine, multicol., blanc, rouge et mél., la pièce de fr. 28.50 à 45.00  
Couvertures de chevaux et de bétail, toutes grand<sup>rs</sup>, la pièce de fr. 5.80 à 1.40

## MEUNERIE AGRICOLE Barbey-Nicollier, Bulle.

Mais moulu. Froment et moitié comprimés.  
Farine spéciale pour engrais.  
AVOINE — GRAINE ET FARINE DE LIN  
Gros et détail. — Prix réduits.

**Henri Fincks, Bulle.**

— Réparations en tous genres. —

Entreprises de couvertures diverses en ferblanc, zing, tôle galvanisée, bois ciment, ardoises, tuiles.  
Articles de ménage, boîtes et bidons à lait, couleuses, baignoires, etc.

Travail prompt et soigné à des prix défiant toute concurrence.  
Domicile et atelier, hôtel de l'Écu.

### Avis au public.

Le sous-signé avise son honorable clientèle qu'il vient de transférer son atelier de *ferblanterie, zinguerie et plomberie* dans l'ancien bâtiment de la tannerie, précédemment atelier de M. Demierre, charbon. — Vaste local. — Installations toutes nouvelles qui permettront de satisfaire tous ses clients par un travail solide et soigné, à des prix très modérés.  
Se recommande

J. VIALE

**SAISON D'HIVER**

LAINES à tricoter, à crocheter, à broder. Beau choix.  
LAINAGES en tous genres : bas, chaussettes, brassières, triots de dames, etc.  
GANTS de laine pour dames, messieurs et enfants.  
de peau pour dames et messieurs.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Sœurs PROGIN, Bulle.

Médaille d'argent Fribourg 1892.  
Médaille d'or Collectivité Genève 1896.

## FILATURE DE LAINE ET FABRIQUE DE DRAPS & MILAINE à NEIRIVUE

Foutage. Apprêtage.

Travail à façon.

Avant de vous procurer vos vêtements d'hiver, veuillez venir examiner les bonnes milaines et les beaux draps du pays que je vends à mes dépôts de **Bulle et Fribourg**, où vous trouverez un joli choix de nuances.

Ainsi, tout en favorisant l'industrie du pays, vous emplettez une marchandise de bonne qualité sous tous les rapports.

Echantillons à disposition.

Se recommande

G.-Jules GREMAUD

**MEUBLES**

Pour cause de changement d'atelier, on liquidera dès aujourd'hui tous les meubles récemment confectionnés qui sont en magasin. Pour voir les meubles, s'adresser audit atelier, place du Marché au bétail, ou à Mme Poffet, rue du Tir, Bulle.

On reçoit toujours les commandes qui seront soigneusement exécutées, à des prix très modérés.

**Mécanicien**

à l'ancienne teinturerie Glasson, à Bulle. — Travaux en tous genres sur bois et métaux concernant la petite mécanique. Réparation de vélos, machines à coudre, pompes, etc.

Se recommande  
Joseph GREMAUD

**CAFÉ A VENDRE**

On offre à vendre un bon café, situé sur un bon passage très fréquenté. Bonne clientèle assurée. Entrée à volonté.  
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Bulle.

**Blanchisseuse-repassouse.**

Mme **Bosson-Ræthlisberger**, maison Poffet, à Bulle, se recommande au public pour tout ce qui concerne son état.

**Choucroute de Berne, MONT-DOR premier choix,**  
chez **Alfred Cosandey**,  
au café de la *Fleur-de-Lis*, à Bulle.

**LE DÉPOT**  
DE  
**Liqueurs et sirops**  
DE LA DISTILLERIE  
**DE VEVEY & CHIFFELLE**  
A BULLE

se trouve pour la vente au détail :  
**Maison Chiffelle, ancien receveur.**  
S'adresser au rez-de-chaussée, chez Mme Lacuisse, coiffeur.

**CAFÉ** des meilleures provenances **CAFÉ**  
**Café** vert, excellent de goût, depuis 70 cent. la livre.  
**Café** torréfié (grillé), par 1/2 kg., à 70 c., 90 c., fr. 1.—, 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 c.  
RABAIS PAR QUANTITÉ  
Rôtisserie chaque semaine.  
AU MAGASIN DE COMESTIBLES  
**Louis TREYVAUD, BULLE**  
38 Grand'rue.

**KOHLER CHOCOLATS KOHLER**  
**KOHLER**  
**KOHLER CACAO KOHLER**

**Agriculteurs! Artisans! Particuliers!**  
**Fr. 23.—**

les 100 litres de mon  
**VIN PRIMA BLANC DE RAISINS SECS**  
franco contre remboursement.

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse. — Plus de 700 lettres de remerciements et recommandations de l'année 1896.  
Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres sont à la disposition des clients.  
Echantillon gratis.  
Se recommande  
**OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT**

Simples. Légères. Silencieuses.

**Les machines à coudre "SINGER"**

sont les plus répandues et les meilleures machines à coudre. Leur supériorité est attestée par une vente annuelle de 900,000 machines.

**PREMIÈRES RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS**  
Payement par termes. Fort escompte au comptant.  
Garantie sérieuse et illimitée.  
Seul dépôt à Bulle chez  
**J. PINATON, mécanicien.**

**CHOCOLAT PH. SUCHARD**  
**CACAO SOLUBLE**  
EXCELLENTE QUALITÉ  
EXCELLENTE QUALITÉ  
MODÉRÉS

SE TROUVE PARTOUT

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABO

Pour la Suisse :  
Etranger, 1 an, 9  
payable d'

Prix du numér

On s'abonne dan  
de po

La G  
numéro, la pub

LA

Tout le mon  
de celui de nos  
la plus grande  
de Paris.

B

CHR

On sait que,  
gue, M. Sagast  
eu pour prem  
commandement  
Cuba, et de pr  
tive sous la su

Le général  
soirement sea  
l'arrivée de s  
chargé par le  
avec plus de d  
Mais des dé  
diter que le g  
en un banquet  
mient, il aur  
pouvoir que s  
provisoire vou  
auraient été p

Les dépêche  
tremet ce ret  
< Bien que  
couru sur les  
Weyler pour r

FEUILLE

MON

Le juge ouvra  
policier l'arrêta.  
— J'aurais en  
demander... vous  
foi en moi.  
— Parlez, m  
— Eh bien ! n  
M. d'Escorval...  
exemple l'évasio  
Oh ! ne craignez  
— Soit !... fit  
Quand il sorti  
les autorisations  
billet de M. Se  
grande qu'il ne  
lit le long des c  
son ennemi Gév  
— Eh ! eh !...  
des malins qui p  
rapportent mêm  
Du coup, Leco  
planta en face d  
des yeux :  
— Cela vaut  
homme sûr de so  
dehors les intelli